

## DJCE ou master2 dr affaires possible ac master1 dr privé g?

Par **amélie**, le **24/09/2006** à **16:01**

C'est la question que je me pose... ?

**arrow:** Vaut-il mieux avoir l'intitulé "droit de l'entreprise" sur son master1 plutôt que privé général même avec une dominance en droit se raccordant à l'entreprise, si l'on veut intégrer le DJCE (Nancy ou autre) ou encore un master 2 en droit des affaires?

**arrow:** De même, est-il impensable de pouvoir rentrer au DJCE, sans avoir fait de stage en rapport avec l'entreprise.

Parce que mon premier stage chez un avocat c'était en troisième donc ça vaut rien et chez un commissaire priseur y'a pas longtemps, mais ça n'a pas de rapport...

Par contre travailler en entreprise j'ai fait: banque: marché de l'agriculture et moyens de paiement, de même qu'en administration mais là non plus y'a pas de rapport.

**idea:** Qu'en pensez-vous?

**idea:** Auriez-vous des conseils?

Un grand merci par avance! )))

Et bonne rentrée à tout le monde si ce n'est déjà fait! wink

Par **jeeecy**, le **24/09/2006** à **16:59**

bonjour

alors les stages aident pour entrer au DJCE c'est indéniable,

tu dis que tu n'as pas fait de stages en rapport avec l'entreprise, mais pour moi tous tes stages sont intéressants et au contraire augmentent ta valeur ajoutée

pour l'intitulé du master 1, franchement on s'en fout royalement puisque le principal est d'avoir déjà eu quelques matières : fiscla, droit des sociétés, droit des contrats, droit social...

et encore il n'est même pas nécessaire de connaître toutes ces matières

un dossier pour le DJCE est bon si le cursus de l'étudiant est cohérent : choix des matières, mentions, expérience à l'étranger, expérience professionnelle...

si tout cela est en rapport avec le droit des affaires, alors ne te fais pas de soucis pour ton

dossier

ce que je veux te dire c'est que ton dossier est bon des lors que tu choisiras des matieres de

droit des affaires (mais pas non plus que des matieres de droit des affaires Image not found for type unknown) et que

tu auras des mentions (la encore certains entrent au DJCE sans mentions...)